



*Par le passé, Alès a connu des transformations profondes, parfois en balayant à regret un riche patrimoine architectural. Pour autant, il subsiste dans notre centre-ville un patrimoine remarquable constitué d'immeubles, de maisons, de monuments historiques, dont l'harmonie d'ensemble crée une ambiance agréable et attrayante.*



*Résolument tournée vers l'avenir, la Ville d'Alès poursuit ses efforts pour réaménager ses quartiers, ses places, ses rues, transformer ses anciennes friches industrielles, ... Réinventer ensemble un nouvel art de vivre, au cœur d'une ville à taille humaine, telle est l'ambition qui anime notre projet.*

*Notre paysage urbain est unique et singulier ; les façades et les devantures des commerces en constituent des éléments essentiels : chaque jour, sous nos yeux, leur apparence et leur coloration contribuent à révéler la beauté de notre ville, à animer et à égayer nos rues et à améliorer notre cadre de vie. C'est pourquoi nous proposons aux propriétaires et aux commerçants une charte de coloration des façades et une charte des devantures et enseignes. Ces documents fournissent à chacun des conseils techniques et des recommandations quant au choix des couleurs pour les façades et des menuiseries, ainsi que pour l'aménagement des devantures. Vous y retrouverez également tous les contacts utiles pour être accompagné ou renseigné sur les démarches administratives nécessaires.*

*Ces nouveaux outils sont conçus comme des guides pour vous aider à définir un projet chromatique harmonieux, s'intégrant à la rue, mettant en valeur votre bien et participant à l'embellissement de la ville. Pour cela, vous pourrez compter sur les subventions mises en place par la Ville d'Alès et Alès Agglomération.*

*Nous vous remercions par avance pour votre participation au renouveau du cœur de ville d'Alès.*



Christophe Rivenq  
Président d'Alès Agglomération  
1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Alès

Max Roustan,  
Maire d'Alès  
1<sup>er</sup> vice-président d'Alès Agglomération





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LA CHARTE ET SON PÉRIMÈTRE</b> .....	<b>4</b>
	Préambule	
	Périmètre d'application de la Charte	
<b>2</b>	<b>COMPRENDRE MA FAÇADE</b> .....	<b>6</b>
	Qu'est-ce qu'une devanture ?	
	Qu'est-ce qu'une enseigne ?	
	Typologies de devantures	
<b>3</b>	<b>REGLES A RESPECTER POUR AMÉNAGER MA DEVANTURE</b> .....	<b>10</b>
	Rappel de la réglementation et des principes architecturaux	
	Rappel des normes d'accessibilité de la terrasse et du commerce	
<b>4</b>	<b>COMPRENDRE L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE</b> .....	<b>12</b>
	Les soubassements	
	Utilisation des matériaux et des palettes chromatiques	
	La palette globale : Modenatures, fond de façade, soubassement	
	La palette ponctuelle: Fenêtre, volet, serrurerie, commerces	
<b>5</b>	<b>MENER À BIEN MON PROJET</b> .....	<b>16</b>
	Préconisations pour aménager ma devanture	
	Mise en lumière de la vitrine et de la devanture	
	Intégration des dispositifs techniques	
	Agencement des terrasses	
<b>6</b>	<b>LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR MES PROJETS DE TRAVAUX</b> .....	<b>26</b>

# 1 LA CHARTE ET SON PÉRIMÈTRE

## Préambule

La ville d'Alès conduit depuis plusieurs années un programme visant à maintenir et améliorer la qualité de vie de son cœur de ville. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation commerciale au travers notamment des Etats Généraux du Cœur de Ville depuis 2016, que le programme national d'Action Cœur de ville est venu appuyer en 2018.

Le programme « Action cœur de ville » permet par une action coordonnée entre les acteurs du territoire de créer les conditions efficaces de renouveau et de développement de la ville. Elaboré dans la concertation, il vise à donner les moyens d'inventer l'avenir de la cité en s'appuyant sur ses atouts. La ville d'Alès fait partie des 222 villes françaises qui en sont bénéficiaires.

Les chartes s'inscrivent dans un ambitieux projet, qu'est l'amélioration du cadre de vie. En effet, les alignements de rues et la forte densité des linéaires commerciaux impactent le paysage urbain. Chaque habitant, chaque propriétaire et chaque commerçant est un acteur responsable de la valorisation de son quartier et de son identité. En améliorant la qualité de la façade ou de la devanture, l'attractivité de sa rue, la qualité de vie, la valorisation du quartier et de la ville sont accentuées. Cela participe à un effort collectif de requalification du centre-ville.

Rénover la façade et la devanture commerciale, mettre en valeur les atouts du patrimoine architectural, moderniser les enseignes, faire le choix de matériaux pérennes, privilégier une mise en œuvre soignée, sont des attentions primordiales pour atteindre une qualité d'ensemble, et une meilleure lisibilité de chaque commerce dans une rue harmonisée.

Dans ce contexte, deux chartes ont été élaborées :

1. Une charte de coloration des façades, à destination des propriétaires
2. Une charte des devantures et enseignes commerciales, à destination des commerçants

Ces chartes sont un guide pour tous les porteurs de projets souhaitant réaliser des travaux d'embellissement de leur façade ou de leur devanture.

Elles sont un outil d'aide à la conception pour les propriétaires et les commerçants, ainsi qu'un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs qui délivrent les autorisations d'urbanisme pour la bonne mise en œuvre des travaux.

Les préconisations des chartes sont directement inspirées des règlements existants nationaux et locaux, elles doivent donc être suivies.

## Les attendus de la charte, en image



### Avant

- Un linéaire commercial surchargé entraînant un manque de lisibilité
- Une dysharmonie importante entre devantures et façades



### Après

- Une rénovation du bâti et un agencement des devantures épuré
- Une modernisation des attributs du commerce

# 1 LA CHARTE ET SON PÉRIMÈTRE

## Périmètre d'application des Chartes

La charte de coloration des façades et la charte des devantures et enseignes commerciales ont pour objectif de contribuer à la qualité urbaine de la ville d'Alès.

Les chartes s'appliquent sur l'intégralité du cœur de ville et des faubourgs.

- Pour la charte de coloration des façades il a été déterminé deux secteurs d'application, chacun d'entre eux répondant à des préconisations spécifiques.

Secteur n°1 : il regroupe les zones urbaines suivantes :

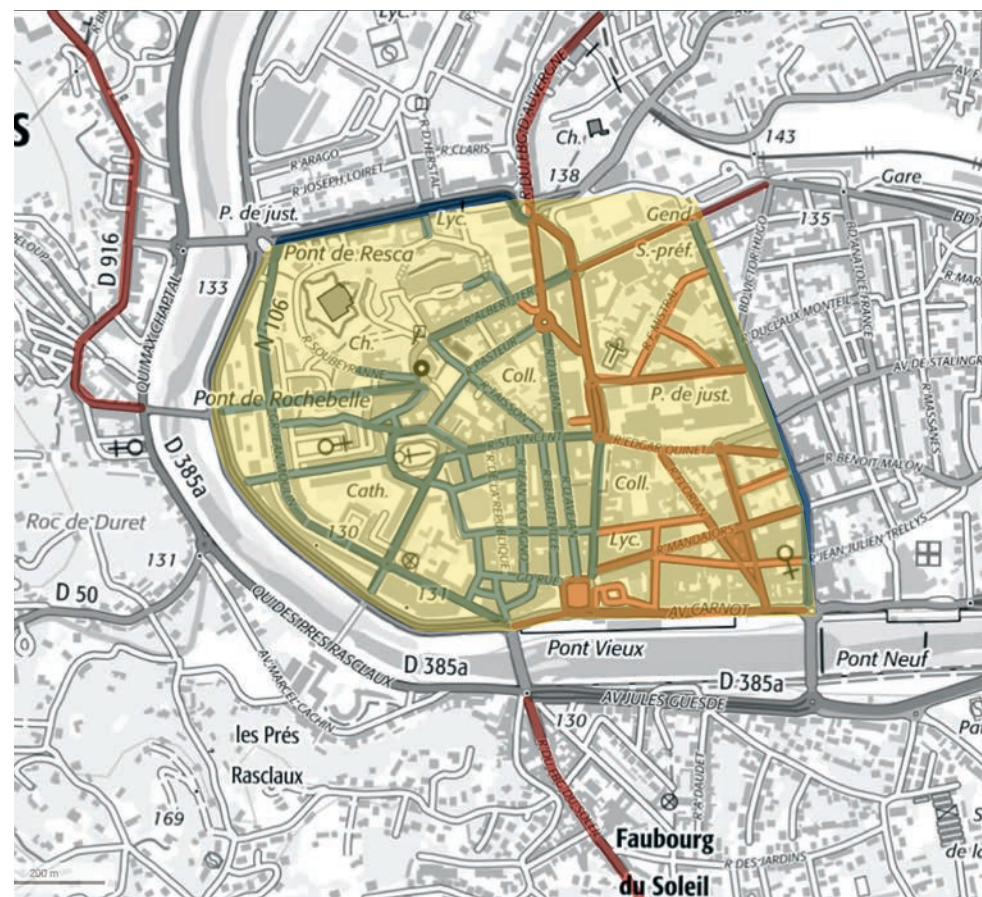
- Rues commerçantes aux façades plus classiques afin que la couleur soit réservée aux commerces
- Rue Albert 1er pour sa lecture continue
- Boulevard Gambetta pour ses façades classiques et ornementées
- Quartier Rénovation pour sa facture plus contemporaine. Des matériaux plus contemporains peuvent être admis sur avis

Secteur N°2 : regroupe les zones urbaines suivantes :

- Les rues larges, les places sauf place de l'Abbaye et de la cathédrale
- Les quais
- les rues à l'architecture plus modeste
- Les 3 faubourgs ( Soleil, d'Auvergne, de Rochebelle)

- Pour la charte des devantures et enseignes commerciales il a été déterminé un seul secteur d'application, celui du cœur de Ville.

Néanmoins la couleur des façades commerciales devra respecter la sectorisation définie par la charte de coloration.



### Périmètres d'intervention :

- Pour la charte coloration des façades :
  - Secteur n°1 —
  - Secteur n°2 —
- Pour la charte des devantures et enseignes commerciales. —



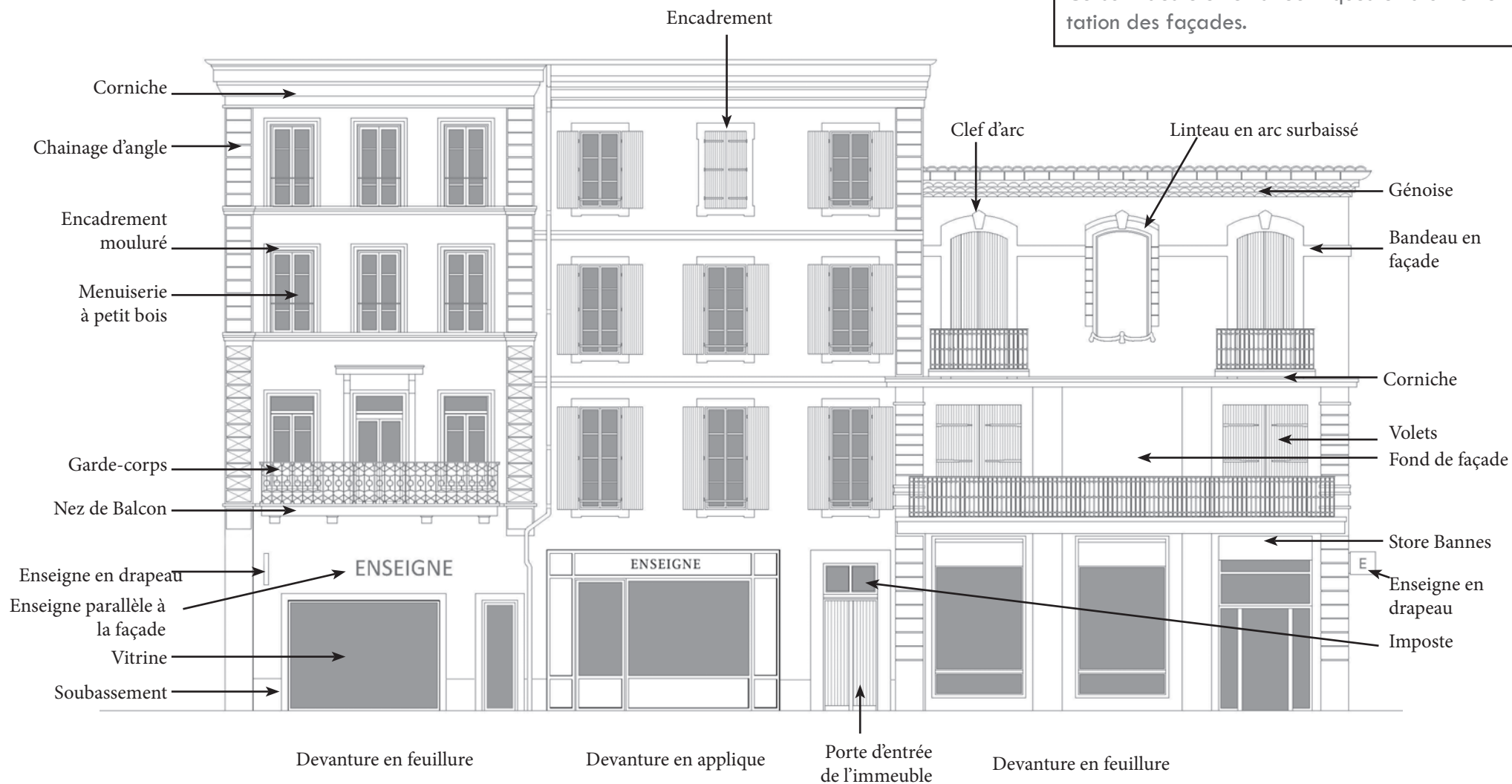
## 2 COMPRENDRE MA FAÇADE

### Petit lexique architectural

On appelle MODENATURES :

Moulures, Corniches, Encadrement, Bandeau, Chainage d'angle, Soubassement.

Ce sont des éléments techniques et d'ornementation des façades.



## 2 COMPRENDRE MA FAÇADE

### Qu'est-ce qu'une devanture ?

Les devantures commerciales, par leur présence et leur diversité, composent et animent le paysage de la rue.

Par leur esthétique, elles contribuent à la qualité du cadre de vie. Sobriété et harmonie doivent présider à la conception de la devanture.

Une devanture est un aménagement de façade en rez-de-chaussée d'un immeuble dont l'objectif est d'identifier une activité de commerce ou de service.

- La devanture par son aménagement, couleur, matière, enseigne, etc, donne une information sur l'activité qui s'y exerce, la gamme de produits ou de services.
- La devanture est, par sa composition et les éléments qui la constituent, la carte d'identité d'un commerce, d'un service.
- Son aspect, son style doivent susciter l'intérêt et la curiosité des passants.
- Elle est constituée :
  - d'une vitrine, grande ouverture dans la maçonnerie qui permet d'exposer les produits à vendre et donne à voir ce qui se passe à l'intérieur,
  - d'une enseigne, qui indique le nom et / ou l'activité de la boutique,
  - d'un store pour se protéger du soleil, il joue aussi un rôle essentiel dans l'esthétique de la boutique,
  - d'éclairage, technique et d'ambiance, il permet à l'activité d'être vue de nuit,
  - d'éléments techniques : les fermetures nocturnes, qui permettent de protéger le commerce contre les intrusions, les appareils de climatisation pour apporter du confort en été.



## 2 COMPRENDRE MA FAÇADE

### Qu'est-ce qu'une enseigne ?

*L'enseigne, telle que définie par l'article L.581-3 du Règlement National de Publicité, est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce.*

- Une enseigne donne des informations sur une activité et son identité.
- Une enseigne n'est pas une publicité, c'est un moyen d'information et de signallement.
- Il y a plusieurs types d'enseignes :
  - les enseignes dites « parallèle », en « applique », « en bandeau » ou « à plat », sont apposées sur la maçonnerie parallèlement à la façade,
  - les enseignes dites « perpendiculaire », en « drapeau » ou « en potence », sont fixées perpendiculairement à la façade.
- Les enseignes peuvent donc être constituées d'inscription, de symboles, de logos, de motifs. Elles doivent être coordonnées avec la devanture et être maintenues en parfait état.
- L'ensemble de la devanture doit être sobre et harmonieuse.





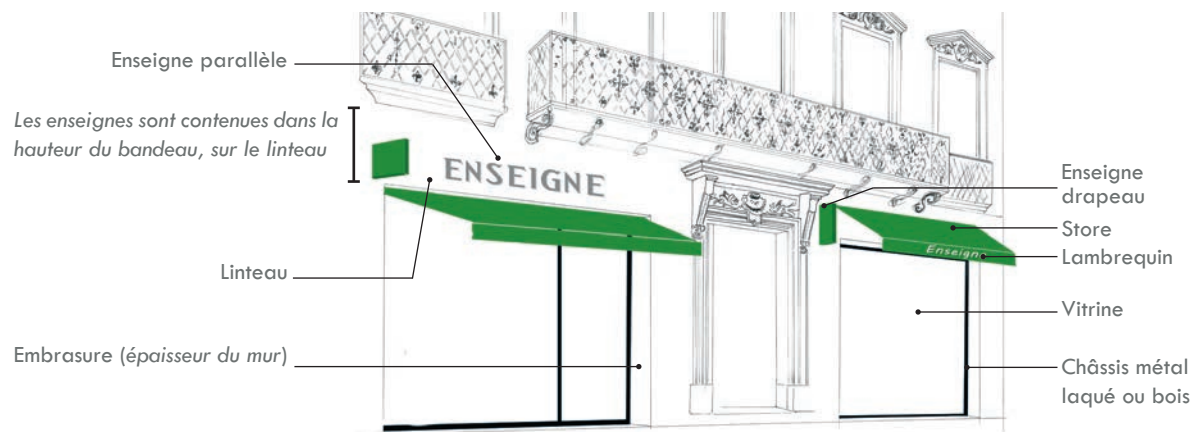
## 2 COMPRENDRE MA FAÇADE

### Typologies de devantures

#### Devanture en feuillure

Ce type de devanture est caractérisé par une vitrine insérée entre les parties pleines de la maçonnerie (comme des fenêtres). Il faut respecter le retrait de la vitrine dans l'embrasure de la façade (épaisseur du mur entre 20 et 25 cm).

La devanture en feuillure permet de rester au plus près de l'architecture initiale du bâti.

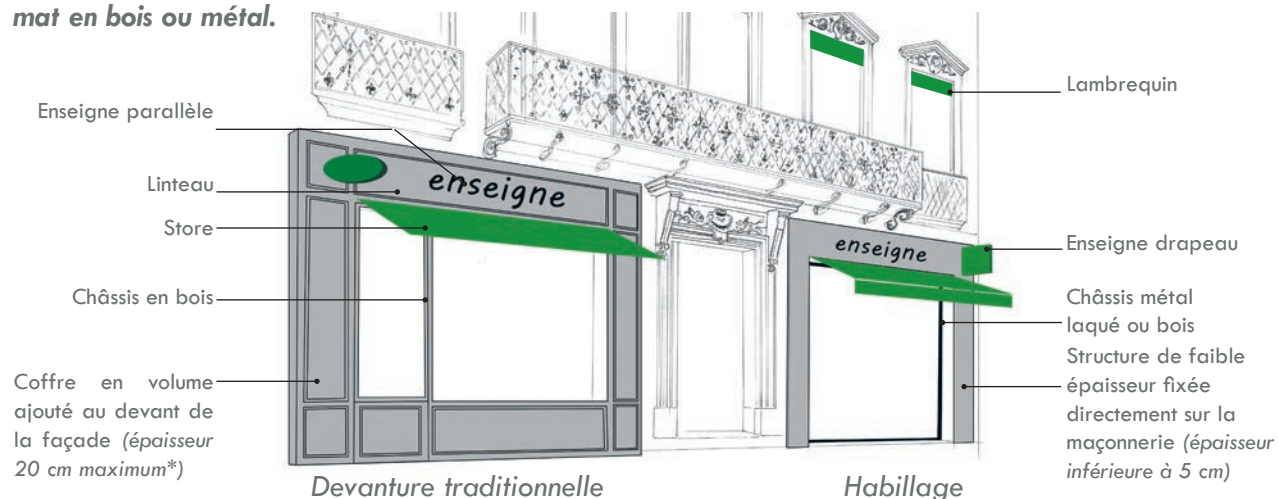


Vitrine en feuillure

#### Devanture rapportée

C'est une devanture héritée d'une tradition du XIX<sup>ème</sup>, elle est composée d'un coffre en bois autonome et autoporté. Le châssis en bois est compris dans la structure.

Les devantures rapportées peuvent, plus simplement, être composées d'un habillage fixé directement sur la maçonnerie. Le matériau utilisé doit être sobre et qualitatif, mat en bois ou métal.



Devanture rapportée

\* Pour la saillie des devantures, se reporter au Règlement de Voirie de la Ville d'Alès.

# 3 RÈGLES À RESPECTER POUR AMÉNAGER MA DEVANTURE

## Rappel de la réglementation et des principes architecturaux

La clarté du paysage de la rue et la bonne visibilité de chaque commerce sont optimum quand la lecture et le rythme parcellaire sont maintenus, la composition de l'architecture est respectée, l'ensemble des composants du commerce est concentré dans les limites horizontales et verticales de la façade.

- **les lignes horizontales** : la devanture commerciale limite son emprise au rez-de-chaussée commercial (sous la ligne du plancher du 1<sup>er</sup> étage) (schéma 1)
- **les lignes verticales** : la devanture commerciale s'inscrit dans les limites parcellaires. Une lecture claire des différentes façades permet de garder le rythme du linéaire (schéma 2)

Schéma 1



Schéma 2

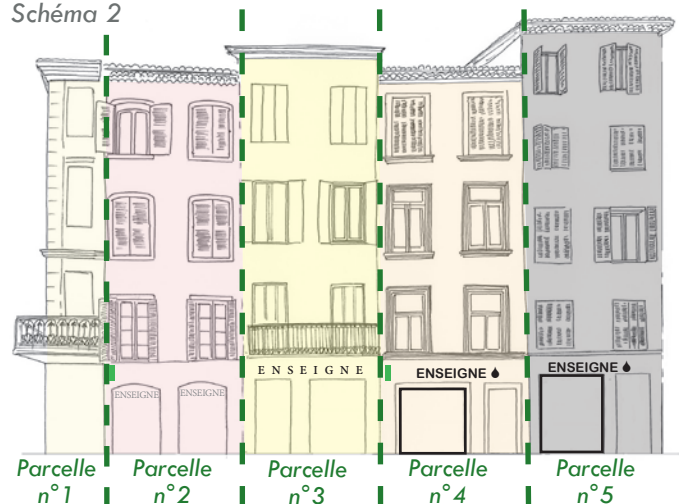


Schéma 1

- Les devantures s'inscrivent dans le bâti sans dénaturer le patrimoine architectural.
- Les **enseignes parallèles** s'inscrivent dans la devanture et dans le respect de la composition architecturale. Pour un commerce en étage, le lambrequin de store indiquera sa présence, en harmonie avec la façade.
- Les **enseignes en drapeau** sont positionnées dans l'emprise du rez-de-chaussée commercial.

Schéma 2

- Pour un même commerce implanté sur deux parcelles (exemple parcelles 4 et 5), la lisibilité de chaque parcelle doit être maintenue. L'unité du commerce se fera par sa charte graphique sur chaque devanture.
- En cas d'impossibilité de positionner une enseigne sur la maçonnerie, celle-ci prendra place sur la vitrine, sous forme de lettrage en vitrophanie ou de lettres découpées.



## CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

Schéma 3



Schéma 4



Schéma 3

- L'aménagement des devantures modifie la composition architecturale et brouille la lecture du linéaire de façade : les enseignes colonisent les étages; l'emprise du commerce s'étend au delà des limites.
- Le chaînage d'angle et la délimitation des bâtiments sont masqués.

Schéma 4

- L'installation d'enseignes filantes sur deux bâtiments masque les délimitations du bâti, brouille le rythme parcellaire et dénature l'architecture d'origine.

# 3 RÈGLES À RESPECTER POUR AMÉNAGER MA DEVANTURE

## Rappel des normes d'accessibilité de la terrasse et du commerce

Tout commerce doit se soumettre aux obligations de la Loi du 11 février 2005 d'accessibilité pour tous, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Si la mise en accessibilité n'est pas réalisable pour des questions techniques ou économiques, des systèmes de substitution sont possibles sur dérogation.

**Le commerce** est accessible quand :

- la largeur de passage utile de l'entrée : 0,77m minimum
- le seuil à franchir : hauteur 2 cm maximum
- la pente : 6 % maximum. Toléré exceptionnellement : 10% sur une longueur maximale de 2 m, jusqu'à 12% sur une longueur maximale de 50 cm.
- les seuils seront constitués de matériaux robustes, non glissants (le carrelage est à éviter)
- la surface finie garantira l'effet anti dérapant



Commerce accessible

### Les rampes amovibles

Les rampes amovibles constituent une solution dérogatoire, lorsque les installations suivantes se sont révélées impossibles à mettre en oeuvre :

1. l'installation d'une rampe permanente à l'intérieur ou sur le cheminement extérieur du commerce, respectant les valeurs de pente indiquées ci-contre

ou

2. l'installation d'une rampe permanente ou posée avec emprise sur l'espace public, respectant les valeurs de pente indiquées ci-contre, Les rampes amovibles nécessiteront l'installation d'un système d'appel et devront être déployées à la demande afin de ne pas entraver la circulation piétonne.

Elles feront l'objet d'une demande de dérogation.

### Les terrasses

La terrasse commerciale doit être, comme l'ensemble du commerce, accessible à tous.

Si l'installation d'un platelage est nécessaire (pente importante, place de stationnement), une rampe d'accès sera installée.



Pente anti-dérapante avec garde-corps



Rampe escamotable en position repliée



Rampe escamotable déployée



## 4 COMPRENDRE L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE

### Les soubassements

#### INTEGRATION DE LA DEVANTURE COMMERCIALE EN FAÇADE

La devanture commerciale respectera la couleur des étages afin de préserver une harmonie et une unité d'ensemble. Seules les devantures rapportées pourront prendre une teinte propre.



### CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...



#### COULEUR:

L'ensemble des modénatures de la façade seront d'une même teinte choisie dans la palette globale, nomenclature: (M) ou (M\*), et d'un ton toujours plus clair que le fond de façade.

La surface commerciale respectera la présence de modénatures. L'encadrement des ouvertures peut être repris par un enduit de couleur différente à la façon des encadrements des fenêtres et portes de la façade. Ces encadrements soulignent la vitrine et la mettent en valeur.



### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...



Aucun «champ chirurgical» chromatique n'est admis car il isole le RDC des étages.

## 4 COMPRENDRE L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE

### Utilisation des matériaux et des palettes chromatiques

La devanture rapportée sera réalisée selon une mise en œuvre sans fixation apparente : les tranches et les points de fixation seront masqués, la structure protégée par une feuille de zinc.

Une mise en œuvre soignée garantira sa pérennité.

#### Matériaux à utiliser :

Le bois peint (massif, médium, contreplaqué marin), le métal.

L'aspect doit être mat, les structures peuvent être moulurées ou pas, pour un style plus contemporain.

#### Couleurs à utiliser :

Les devantures rapportées apportent leur couleur propre. A choisir dans le nuancier page 15.

La couleur sera dense et non saturée.

La couleur du châssis et de la structure sera identique.



#### Cas particulier

Pour certaines licences nationales, contraintes par une charte graphique, incompatible avec la présente charte, il conviendra d'utiliser des tons neutres (grège).



### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Le PVC : Matériau proscrit quel que soit l'usage : châssis, devanture rapportée, enseigne.  
Matière thermoplastique de synthèse, le PVC est proscrit en l'absence de qualité esthétique et écologique :
  - il ne révèle aucune qualité sensible,
  - les profils épais réduisent la surface vitrée et le clair de vue
  - la matière plastique présente une courte tenue dans le temps, elle est soumise à un vieillissement irréversible et n'est pas recyclable,
  - le PVC provient du pétrole à 43 %, il est très toxique à la combustion. L'économie réalisée à l'achat, se perd par l'absence de qualité et de pérennité.
- Les effets brillants (peinture laquée, verre peint, les miroir...).
- Les imitations (fausse brique, faux marbre, faux bois ...).
- Les couleurs vives et criardes, le blanc pur et le noir pur.

# 4 COMPRENDRE L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE

## La palette globale : Modénatures, fond de façade, soubassement

La palette propose deux gammes de couleurs, une issue de tons de pierres une des tons de sables. La palette est applicable sur deux types de secteurs. Se référer au plan de localisation.

- Les astérisques (M\*) indiquent les couleurs qui doivent être utilisées uniquement pour les modénatures
- La lettre (M) : les tons qui peuvent être utilisés pour les Modénatures et les fonds de façades.

Les autres tons seront choisis pour les fonds de façades et les sous bassement à l'exclusion des tons SB01 à SB05 exclusivement réservés au soubassement

SECTEUR 1									
	S 1510 Y30R (M) FF01	S 1005 Y30R (M*) FF02	S 1510 Y10R (M) FF03	S 1515 Y20R (M) FF04	S 2010 Y40R FF05	S 1005 Y20R (M*) FF06	S 2005 Y20R FF07	S 1502 Y50R FF08	
SECTEUR 2									
	S 3502 Y FF09	S 2502 Y FF10	S 2005 Y40R (M) FF11	S 3010 Y20R FF12	S 2010 Y20R (M) FF13	S 2010 Y (M) FF14	S 2005 G80Y FF15	S 2020 G60Y FF16	S 3010 G80Y FF17
	S 2020 Y30R FF18	S 3030 Y30R FF19	S 2020 Y40R FF20	S 2030 Y20R FF21	S 1030 Y30R FF22	S 2010 Y30R FF23	S 3010 Y30R FF24	S 3010 Y40R FF25	
S 3020 Y40R FF26	S 2010 Y50R FF27	S 2010 Y60R FF28	S 3010 Y60R FF29	S 3020 Y80R FF30	S 4030 Y50R FF31	S 2040 Y40R FF32	S 2020 Y50R FF33		
SECTEUR 1 et SECTEUR 2 exclusivement pour le SOUBASSEMENT									
	SB01 S 5010 Y10R	SB02 S 5502 Y	SB03 S 4005 Y20R	SB04 S 7005 R20B	SB05 S 5010 Y70R				

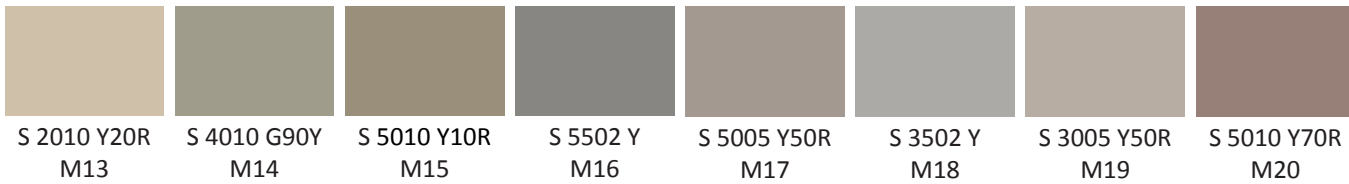
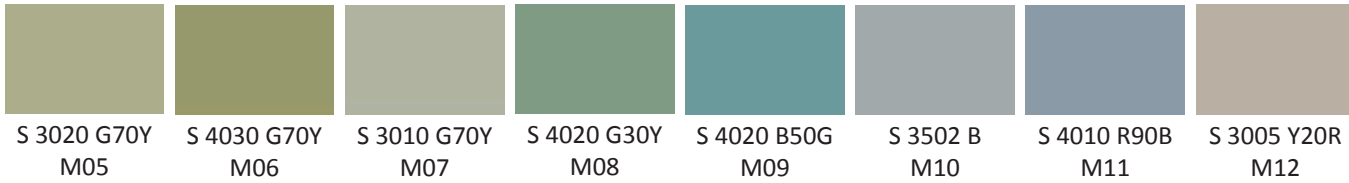
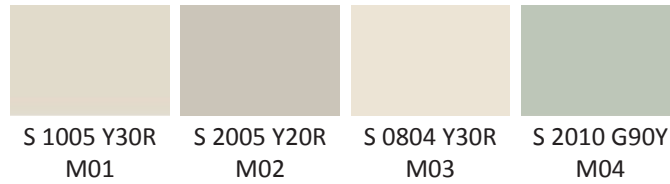
*Veillez tenir compte du fait, que suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.*



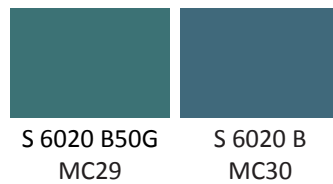
# 4 COMPRENDRE L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE

## La palette ponctuelle : Fenêtre, volet, serrurerie, commerces

Fenêtres et volets



Commerce en applique



Serrureries et commerce en feuillure



*Veillez tenir compte du fait, que suivant l'écran ou l'impression, les couleurs représentées peuvent varier dans leur version originale! Nous vous recommandons de consulter en mairie le nuancier communal qui est le seul référent visuel.*

## 5 MENER À BIEN MON PROJET

### Les enseignes

Les enseignes sont des éléments de repérage pour la clientèle. Elles sont supports d'identité commerciale pour l'activité qui ainsi, se distingue dans le linéaire marchand.

Il existe deux catégories d'enseignes :

1. Les enseignes parallèles : elles offrent une vision de l'enseigne de face
2. Les enseignes drapeau : elles offrent une vision de l'enseigne dans la perspective de la rue

1. **L'enseigne parallèle** est apposée sur le bandeau de la façade commerciale.

- 1 seule enseigne en applique par commerce
- Une hauteur de lettre de 40 cm au maximum
- Un logo, en complément de l'enseigne, il devra présenter les mêmes qualités et charte graphique que les enseignes
- Pour les commerces en étage, seule l'inscription sur le lambrequin de store sera autorisée

Des enseignes harmonieuses ayant un faible impact sur le bâti :

- **L'enseigne en lettres découpées lumineuses ou non.** Les lettres lumineuses seront de préférence, rétroéclairées (éclairage arrière ou latéral)
- **Les lettres peintes** sur enduit ou sur la devanture rapportée
- **Le panneau rapporté ou suspendu** à l'intérieur de la vitrine seulement

Les moulures et les ornements ne seront pas masqués par les enseignes.  
Les matériaux utilisés sont de qualité et s'inscrivent dans la durée.

Cas particulier :

Les enseignes nationales (franchisé, succursale)

Elles devront s'adapter au contexte local et s'insérer dans le bâti sans le dénaturer. Les enseignes devront être en conformité avec les préconisations de la charte.



Lettres peintes sur enduit



Caisson LED suspendu



Lettres découpées



Lettres peintes sur devanture rapportées



Lettres lumineuses LED suspendues dans la vitrine



Lettres découpées rapportées sur la vitrine



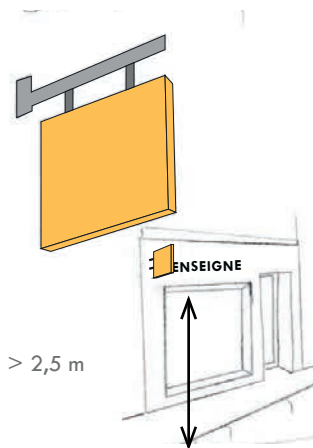
### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les panneaux en PVC rapportés à plat sur le linteau ou autour de la vitrine
- Les enseignes et habillage en Dibond et tout matériau brillant ou réfléchissant
- Les caissons lumineux rapportés à plat

# 5 MENER À BIEN MON PROJET

## 2. L'enseigne drapeau est fixée de manière perpendiculaire à la façade.

- **1 seule enseigne drapeau** par commerce. Exception pour les commerces d'angle : possibilité de deux enseignes drapeau (1 par façade commerciale)
- Elle sera positionnée dans l'emprise du commerce, en limite parcellaire
- **Epaisseur de l'enseigne inférieure à 8 cm;**
- de surface inférieure ou égale à 0,80 m<sup>2</sup>
- d'une saillie de moins de 1/10e de la largeur de la rue
- Un logo peut venir en complément ou en remplacement du nom de l'enseigne
- Le point bas de l'enseigne drapeau sera au minimum à 2,50 m du niveau du trottoir  
Cf. Règlement de Voirie de la ville d'Alès



Vue de l'enseigne drapeau dans la perspective de la rue



### Les tabacs/presse

Les tabacs presses FDJ, PMU sont incités à regrouper les licences obligatoires sur une seule et même enseigne drapeau



### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les enseignes sur les balcons et hors de l'emprise de la devanture (comme défini page 9).
- Les caissons lumineux autre que LED.
- Les enseignes lumineuses de couleur, les textes défilant,
- Les éclairages clignotants, réservés aux services d'urgence

### Cas particuliers :

#### Les enseignes nationales (franchisé, succursale)

Elles devront s'adapter au contexte local et s'insérer dans le bâti sans le dénaturer. Les enseignes devront être en conformité avec les préconisations de la charte.



Panneau découpé avec logo seulement



Panneau découpé



Caisson lumineux LED



Panneau simple décoratif



## 5 MENER À BIEN MON PROJET

### Mise en lumière de la devanture et de la vitrine

L'éclairage de la devanture et des enseignes doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse. L'éclairage extérieur sera continu et diffus. Les systèmes d'éclairage seront les plus discrets possibles ou participeront par leur design à l'identité du commerce.



Spots LED extérieurs, de petites dimensions, pour l'éclairage d'ambiance



Lettres et logo lumineux  
Eclairage arrière



Lettres lumineuses  
Eclairage latéral



Caisson LED



Rampe LED, à disposer sous une corniche ou moulure existante

### Rappel de la réglementation

#### Code de l'Environnement

L'éclairage des enseignes se fera uniquement par LED (diodes électroluminescentes) pour être conforme aux normes et préconisations issues du Grenelle de l'Environnement. Cette technologie est économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts), elle est de longue durée (35 000 à 50 000 heures), elle est sans mercure.

De plus l'éclairage LED est peu énergivore et permet de diffuser une lumière d'ambiance de qualité.

Aussi l'éclairage des commerces doit tendre à limiter la pollution lumineuse. **L'éclairage doit donc être travaillé en contraste** et non en intensité

**Depuis juillet 2013, un nouvel article de loi réglemente les horaires d'éclairage nocturne des devantures :**

- **Enseigne : Obligation d'extinction entre 1h et 6h du matin**
- **Vitrine : Obligation d'extinction entre 1h et 7 h du matin** (ou 1 heure avant et après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux).

**En 2018, Alès a reçu le titre de « Ville Porte de la Réserve internationale de ciel étoilé », l'éclairage pour les vitrines et les enseignes est alors interdit entre minuit et 6 h00 du matin**



### **CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...**

- Les projecteurs en dehors des spots LED
- Les éclairages au néon blanc ou coloré
- Les éclairages clignotants, de couleur et défilant, réservés aux services d'urgence

## 5 MENER À BIEN MON PROJET

Les vitrines font le lien entre la rue et le commerce, bien éclairées et aménagées, elles sont vecteur d'attractivité et d'animation.

L'éclairage acte l'ouverture d'un commerce.

Leur mise en lumière doit être privilégiée, y compris en journée en privilégiant :

- l'utilisation de système d'éclairage peu énergivore,
- une intensité faible, un éclairage d'ambiance, sans éblouissement.



Lumière d'ambiance en journée



Attractivité de la devanture



Valorisation de la vitrine et de la boutique

Linéaire commercial valorisé par l'éclairage des vitrines et enseignes, par la modernisation des enseignes et la requalification des façades



Après



Avant



### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les projecteurs en dehors des spots LED discrets
- Les éclairages au néon blanc ou coloré
- Les éclairages clignotants, de couleur et défilant, réservés aux services d'urgence



# 5 MENER À BIEN MON PROJET

## Intégration des dispositifs techniques

### • Le climatiseur

Le climatiseur est positionné à l'intérieur du local en allège ou à l'arrière du linteau. Il peut aussi se positionner dans une ouverture et ainsi être masqué par des éléments de la devanture. Dans certains cas, il peut se positionner en étage, dans les combles ou en sous-sol.



Climatiseur situé derrière le linteau (à l'intérieur du commerce)

Climatiseur situé en allège



Dans ces deux cas, l'appareil de climatisation doit être masqué par une grille ou des ventelles : dans l'arc de l'ouverture ou dans une niche de la maçonnerie.



## CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les climatiseurs installés en saillie sur la façade visibles depuis l'espace public.



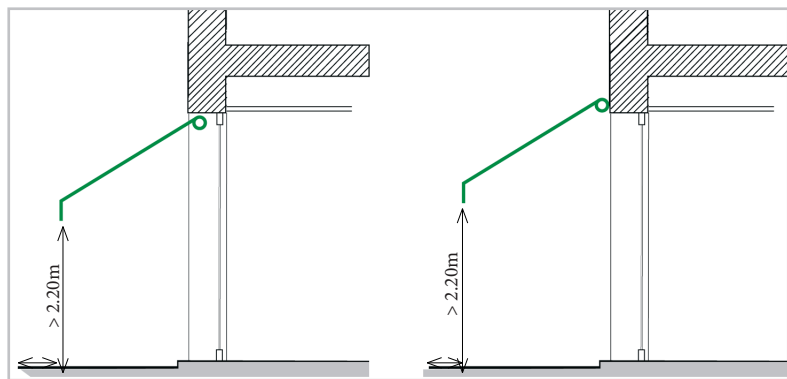


# 5 MENER À BIEN MON PROJET

## • Le store

Il est un élément de confort et de repérage. Il participe à l'identité du commerce, au même titre que les enseignes.

### La position du store



50cm  
**Dans l'embrasure**  
positionnement à privilégier

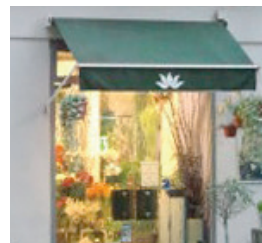
50cm  
**Sur le linteau**  
En limite de vitrine

- Une hauteur libre de 2,20 m au minimum sous point bas.
- Un positionnement harmonieux sur la façade : centré au dessus de la vitrine ou dans l'embrasure.
- Le déploiement sera en retrait de 50 cm minimum de la limite trottoir/voirie.
- La toile de store sera de couleur unie, en accord avec la Charte coloration des façades.
- L'enseigne et le logo du commerce sont admis sur le lambrequin à l'exception de toute autre inscription.

### La typologie de store

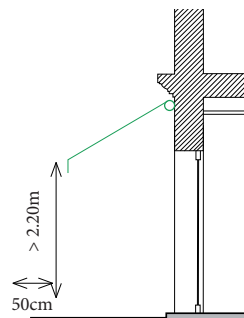


Dans l'embrasure sur une devanture rapportée ou sur une devanture en feuillure



Sur le linteau

## CE QUE LA CHARTE ADMET DANS CERTAINS CAS...



Au-dessus du linteau



Au-dessus du linteau, pour une vitrine de faible hauteur



Store en protection solaire de la terrasse

La disposition au-dessus du linteau est admise si la vitrine est de faible hauteur et ne permet pas de garantir le passage sous point bas à 2,50 m

Le store filant sur toute la devanture réservé exclusivement aux cafés et restaurants avec terrasse.



## CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les stores corbeille, pour leur volume sur la façade et leur vieillissement prématuré
- Les stores filant sur la devanture (hormis pour les cafés et restaurants)
- La toile de store en matériau plastique
- Les toiles à motifs

# 5 MENER À BIEN MON PROJET

## • Les fermetures nocturnes et les caissons de volet roulant

Divers systèmes peuvent être mis en oeuvre pour la sécurisation du commerce.

Les systèmes les moins impactants seront privilégiés tels que :

- l'utilisation du verre retardement à l'effraction
- les systèmes traditionnels, les grilles et battants en bois

### Les systèmes à enrouleur



Grille à larges mailles



Grille micro perforée

### Les systèmes traditionnels



Grille métallique

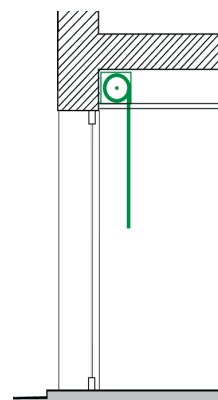


Volets en bois peints

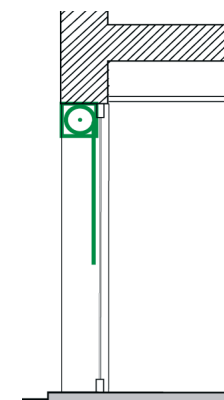
### Position du coffre d'enroulement



## CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...



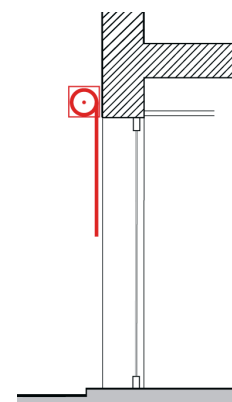
Arrière linteau



Sous linteau



## CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...



La position du caisson de volet roulant en saillie sur la façade

Le tablier de rideau plein

## 5 MENER À BIEN MON PROJET

### Agencement des terrasses

Les terrasses sont un élément important de l'animation de l'espace public, c'est pourquoi elles doivent rester accessibles à tous, propres et accueillantes. Le végétal sur la terrasse apporte une touche de fraîcheur et de nature en ville. Il doit être choisi parmi les essences adaptées au climat alésien et entretenu avec soin.

Selon le type d'installation envisagé, l'obtention d'une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire.

#### La typologie de terrasses et du mobilier attractif

- La terrasse devra s'intégrer à l'environnement architectural et urbain :
  - le mobilier des terrasses (chaises, tables, paravents, jardinières...) devra être assorti et choisi en matériau durable : bois, métal, résine.
  - les éléments textiles (coussins et parasols) devront être choisis de teinte unie assortie.
  - les parasols : un seul modèle et une seule couleur par terrasse.
- Tous les éléments mobiles seront rentrés le soir, le sol de la terrasse sera maintenu propre par l'exploitant.



Terrasse mobile valorisée par la végétation

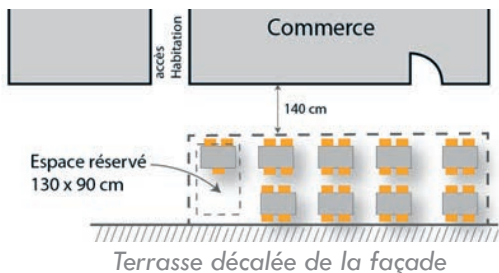


Terrasse semi-mobile

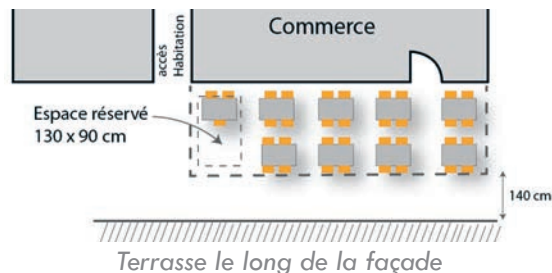


Terrasse avec platelage en bois admis seulement en cas de forte déclivité du trottoir

#### La position et l'emprise de la terrasse



Terrasse décalée de la façade



Terrasse le long de la façade



### CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- La terrasse, les étalages et les stop trottoirs entravant la circulation piétonne et automobile, gênant l'accès aux immeubles voisins.
- Les parasols publicitaires et le mobilier présentant des inscriptions autres que l'enseigne (stop trottoirs etc.).
- Le mobilier et stop trottoirs en plastique souple, ou détérioré, ou dépareillé.
- Toute inscription publicitaire autre que le nom de l'établissement.





# TABLEAU DE CONCORDANCE PALETTE GLOBALE

La palette globale: Modenatures, fond de façade, soubassement

VILLE	NCS	weber et Broutin	PAREX	SIKKENS	KEIM	CHAUX DE ST ASTIER	SEIGNEURIE	CAPAROL	PRB
(M*)FF06	1005 Y20R	015 Pierre claire	G20		9335				
(M*)FF02	1005 Y30R	001 Blanc cassé		F6.06.78		23	CH2 0062 Beige Dogon	Nutria 16	
FF22	1030 Y30R	301 Doré chaud	J53	E4.25.65	9051	96	SE 1228 Jaune Brantome		
FF08	1502 Y50R	091 Gris perle	G30		9554				
(M)FF03	1510 Y10R	009 beige					CH2 0349 Beige grenaille		EGY 218
(M)FF01	1510 Y30R	04 BEIGE BRUN	T80	72.20.80	9115	29			JT1 227
(M)FF04	1515 Y20R		T106 ou T193						CHU 1 31
FF15	2005 G80Y	951 vert lichen			9392 ou 9412				
FF07	2005 Y20R	370 blanc calcaire			9531	85	CH 12F71 Gris meulun		
(M)FF11	2005 Y40R	203 Cendre beige clair		F0.06.74	9096		CH2 1162 Beige breche		
(M)FF14	2010 Y	600 Beige sisal	T60						
(M)FF13	2010 Y20R	212 Terre beige	T30 + T60	F2.20.70	9271	450			
FF23	2010 Y30R	044 brun clair	T50_T106	E8.10.70	9533				
FF05	2010 Y40R	230 Doré clair	T153		9251				
FF27	2010 Y50R	224 Beige grisé			9132		CH 10F64 Beige segur		
FF28	2010 Y60R	247 Rose cendré clair							
FF16	2020 G60Y	863 Jaune lichen							
FF18	2020 Y30R	010 beige ocre	O70		90 919 110	28			
FF20	2020 Y40R	006 Rose foncé		E8.15.75	9153		SE 1313 Ocre Gobbi		
FF33	2020 Y50R	082 rose orange			9129				
FF21	2030 Y20R	297 Ocre chaud			9069- 9090	236			
FF32	2040 Y40R	103 Orange flamboyant					SE 1303 Ocre Namibi		
FF10	2502 Y	276 Gris vert	G71	G0.10.65	9550		CH2 1152 Gris fleche		CAR 183
FF17	3010 G80Y	516 argile verte		G4.07.66			CH 11F94 Vert Mabilais		
FF12	3010 Y20R	215 Ocre rompu		F3.12.67	9288	811	CH2 0992 Beige cachemire		FC 229
FF24	3010 Y30R	215 ocre rompu			9268				
FF25	3010 Y40R	240 Marron moyen		E0.20.60	9249		CH 11F43 Beige austerlitz		
FF29	3010 Y60R		T177						
FF26	3020 Y40R	313 Ocre rouge moyen		D6.25.55	9108				
FF30	3020 Y80R	321 Mauve beige	R64						
FF19	3030 Y30R	312 Terre orangé		E4.25.55			SE 2211 Ocre Arizona		
FF09	3502 Y	268 Cendré vert							CAR1 182
	3502 Y	601 Gris aluminium			9567				
SB03	4005 Y20R	598 Gris béton	G108		9525				
FF31	4030 Y50R	303 Terre rouge brun			9103				
SB01	5010 Y10R	347 vert terre	T148		9263	531	CH 11F66 Beige valmy		FC1 217
SB05	5010 Y70R	658 Brun rocaille			9182				
SB02	5502 Y	609 Gris Chrome			9543			Shieffer 12 ou 13	AU1 135
SB04	7005 R20B	661 Gris schiste							

*Le tableau de concordance est une aide qui est proposée afin de trouver des concordances de teintes chez quelques fabricants. La liste n'est pas limitative et d'autres fournisseurs peuvent être consultés.*

*Il conviendra de choisir le fournisseur en fonction du support : Peinture minérale, enduit à la chaux, enduit organique.*

*Dans tous les cas il conviendra de faire échantillonner la teinte choisie pour en apprécier le rendu in situ.*

# TABLEAU DE CONCORDANCE PALETTE PONCTUELLE

La palette ponctuelle: Fenêtres, volets, serrureries, commerces

VILLE	NCS	SIKKENS	RAL	SEIGNEURIE
M03	0804 Y30R			
M01	1005 Y30R	F6.06.78	RAL 1013	
M02	2005 Y20R	F6.06.74		CH 12F71 Gris meulun
M04	2010 G90Y			SE1194 Vert Brize
M13	2010 Y20R			CH2 0064 Beige Silt
M12	3005 Y20R	F2.10.60		
M19	3005 Y50R			CH2 1006 Gris Rangoon
M07	3010 G70Y			SE2032 Vert Amande
M05	3020 G70Y			SE2025 Vert Ulluco
M10	3502 B			CH2 1076 Gris Ouessant
M18	3502Y			CH2 1001 Beige Kaolin
M14	4010 G90Y	G0.13.50	RAL 7034	CH2 0797 Vert Keruing
M11	4010 R90B			CH2 1129 Gris Lemman
M09	4020 B50G	P0.10.50		
M08	4020 G30Y			SE2021 Vert Arnica
M06	4030 G70Y			SE2020 Vert Kaki
M17	5005 Y50R			CH2 1039 Brun Jalisco
M15	5010 Y10R	F2.10.50		
M20	5010 Y70R			CH1 1036 Brun Beiras
MC23	5040 R		RAL 3004	
MC24	5040 Y80R	C2.32.22	RAL 3009	
M16	5502 Y	LN.00.46	RAL 7037	CH2 1148 Gris Missouri
MC21	6005 Y50R			CH2 1046 Gris Rabat
MC27	6010 G30Y	J0.10.40		
MC25	6010 Y50R	D0.36.33	RAL 8004	
MC30	6020 B			CH1 0868 Bleu Button
MC29	6020 B50G	P0.15.35		CH2 0727 Bleu Riau
MC26	6020 G70Y			SE 2028 Vert Jamrosa
MC28	7010 B70G	S0.05.55	RAL 7011	
MC22	7010 Y70R			CH2 0938 Brun Baronnies
MS05	7020 Y90R	C6.14.16	RAL 8017	
MS02	7502 B	T7.05.25	RAL 7024	
MS03	8010 B90G	J7.17.21	RAL 6020	
MS06	8010 Y40R	B1.16.12	RAL 3007	
MS01	8502 B	S0.06.21	RAL 7016	
MS04		C2.04.06	RAL 8022	

*Le tableau de concordance est une aide qui est proposée afin de trouver des concordances de teintes chez quelques fabricants. La liste n'est pas limitative et d'autres fournisseurs peuvent être consultés.*

*Il conviendra de choisir le fournisseur en fonction du support : peinture minérale, enduit à la chaux, enduit organique.*

*Dans tous les cas il conviendra de faire échantillonner la teinte choisie pour en apprécier le rendu in situ.*

# 6 LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR VOS PROJETS

Les enseignes installées antérieurement à juillet 2012 doivent impérativement être en conformité à la réglementation (RNP) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. La réglementation sur les enseignes a pour enjeu majeur l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les nuisances visuelles.

	Démarches	CERFA à télécharger sur : <a href="https://service-public.fr">https://service-public.fr</a> et à remplir	Délais d'instruction	Exemples	Contacts pour dépôt du dossier ou pour toutes demandes d'informations
<b>Travaux extérieurs sans changement de destination du local</b>	Déclaration préalable	13404	1 mois 2 mois en périmètre ABF	rénovation de la vitrine, changement de la devanture, élargissement des accès, peinture de la façade, pose de climatiseurs, pose d'extracteurs, ...	<b>Accueil du Service Urbanisme Ville d'Alès</b>  <b>Mairie Prim, 11 rue Michelet 30100 Alès</b> <b>8h30 - 12h / 13h30 - 17h</b> <b>Tél. 04 66 56 43 57</b>
	ET Autorisation de travaux	15797	4 mois		
<b>Travaux extérieurs avec changement de destination du local</b>	Permis de construire	13406	5 mois		
<b>Travaux intérieurs sans changement de destination</b>	Autorisation de travaux	15797	4 mois	changement de cloisons, de mobilier (banques d'accueil, ...), ...	
<b>Travaux intérieurs avec changement de destination</b>	Déclaration préalable	13404	1 mois		
	ET Autorisation de travaux	13824	4 mois		
<b>Poses d'enseigne</b>	Autorisation préalable	14798	2 mois	pose d'une nouvelle enseigne, changement d'une enseigne, pose de vitrophanie, ...	<b>Service prévention et qualité de l'environnement Ville d'Alès</b> <b>Adeline Coupé : 06 82 58 81 82</b> <b>Mail : <a href="mailto:adeline.coupe@ville-ales.fr">adeline.coupe@ville-ales.fr</a></b>
	Déclaration préalable	13404	1 mois 2 mois en périmètre ABF		
<b>Installations de terrasse/ construction sur le domaine public</b>	Demande d'occupation du domaine public [Si construction] Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire selon situation)	Formulaire à demander au service Occupation du Domaine Public ou à télécharger sur le site <a href="http://ales.fr">ales.fr</a> rubrique "Mes démarches" > "Occupation de l'espace public" 13404 ou 13406 selon situation	2 mois  DP : 1 mois (2 mois en périmètre ABF) PC : 4 à 5 mois	installation d'une terrasse, de jardinières, de panneaux au sol, de parasols, ...  Installation d'une pergola, terrasse fermée etc.	<b>Service Occupation du Domaine Public Ville d'Alès</b> <b><a href="mailto:odp@ville-ales.fr">odp@ville-ales.fr</a> - 04 66 56 11 23</b> <b>Accueil du Service Urbanisme - Ville d'Alès</b> <b>Mairie Prim, 11 rue Michelet 30100 Alès</b> <b>8h30 - 12h / 13h30 - 17h</b> <b>Tel : 04 66 56 43 57</b>
<b>Demander une subvention</b>	Constitution d'un dossier de demande de subven- tion Aides financières pour travaux sur la devanture, hors entretien courant	Se renseigner auprès des managers du Cœur de Ville		Restructuration de la vitrine, adapta- tion des ouvertures, réfection d'en- duits, des seuils, fourniture et pose d'enseignes etc.	<b>Mathieu VILLERMY - 06 70 26 95 82</b> <b>Charlotte ELOY 06 75 10 60 90</b> <b><a href="mailto:managers@ville-ales.fr">managers@ville-ales.fr</a></b>